

# Présentation



Comité Départemental pour l'Habitat des Jeunes du Cher

# CODHAJ 18

Le Comité Départemental pour l'Habitat des Jeunes du Cher (CODHAJ 18) accompagne des jeunes, âgés de 16 à 30 ans, en recherche de logement. Il sécurise la mise en relation entre les propriétaires bailleurs et les locataires.

## > Qui sommes nous ?

Le Comité Départemental pour l'Habitat des Jeunes du Cher (CODHAJ 18) est géré par le réseau « Habitat Jeunes », représenté par son Union départementale et régionale (URHAJ Centre).

Il a pour but de faciliter l'accès à un logement pour les jeunes sur l'ensemble du département. Le CODHAJ s'appuie sur un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels intervenant dans les domaines du logement, de la jeunesse, des mobilités...



## > Pourquoi un CODHAJ dans le Cher ?

La question du logement se pose de manière très spécifique pour les jeunes de 16 à 30 ans entrant dans la vie active.

Les difficultés qu'ils rencontrent résultent essentiellement des exigences contradictoires que leur opposent les marchés du travail et du logement :

- d'un côté, l'entrée dans la vie active est marquée par l'instabilité : fractionnement et instabilité des emplois, situations changeantes et parfois imprévues... Cette phase de pré stabilisation sur le marché du travail s'étire en moyenne sur 4 à 5 ans après la sortie du système éducatif.
- de l'autre côté, l'accès au logement requiert pour les jeunes de sérieuses garanties et une vision d'avenir plutôt stable à moyen ou long terme. Les délais de préavis et les coûts d'entrée et de sortie du logement rendent difficile l'ajustement des parcours résidentiels aux opportunités d'emploi qui se présentent, et constituent ainsi un véritable frein à la construction des itinéraires professionnels.

Dans ce contexte, le développement d'un service de mise en relation entre des jeunes en recherche de logements et des propriétaires est alors nécessaire pour leur permettre d'habiter à proximité d'un nouveau lieu de travail ou de formation, en disposant d'un logement correspondant à leurs attentes et à leurs besoins.

# Présentation

## ...CODHAJ 18



### > Que proposons-nous pour les jeunes en recherche de logement ?

Le CODHAJ propose aux jeunes :

- **Un accueil individualisé**, dans les locaux de l'Espace Tivoli à Bourges ou lors de permanences sur le département.

- **Des informations précises**, en tenant compte de leurs souhaits et de leurs budgets ; des explications leur seront notamment données sur : le calcul de l'allocation logement, les dépenses et démarches à prévoir en plus du loyer, les outils et contacts pour trouver un logement, le dépôt de garantie (les aides pour l'obtenir), les droits et devoirs des locataires et des propriétaires, etc.

- **Une orientation personnalisée, pour les mettre en relation avec des propriétaires disposant de logements correspondant le mieux à leurs projets.**

En les aidant à constituer certains dossiers : une demande de logement dans le parc public (HLM...), privé ou dans des offres spécifiques (foyer de jeunes travailleurs...); le formulaire d'aide au logement auprès de la CAF (APL ou ALS) ; une demande de garantie ou de caution auprès des collecteurs 1% logement ou du FSL ; etc.

Ce service est gratuit pour les jeunes et pour les propriétaires

### > Que proposons-nous pour les propriétaires bailleurs ?

Le CODHAJ met en relation gratuitement les propriétaires bailleurs avec de futurs locataires.

Les jeunes, par un accompagnement personnalisé, aboutissent à un projet construit et correspondant mieux aux offres de logements.

Différents moyens, dispositifs de solvabilisation, sont mis en place pour **sécuriser la mise en relation entre les bailleurs et les locataires** (Loca-pass, FSL, APL, ALS...).

Les seuls engagements des propriétaires bailleurs envers le CODHAJ sont de :

- nous communiquer leurs offres de location ;
- nous informer quand leurs logements sont loués.

### > Les actions du CODHAJ sont soutenues par

La Direction Départementale des Territoires, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Mutualité Sociale Agricole.

Contact : Mathieu Robin-Vignéras  
Coordinateur du CODHAJ 18  
Tél. : 02 48 23 07 45 (ligne directe)  
Courriel : [codhaj18@unhaj.org](mailto:codhaj18@unhaj.org)



CODHAJ 18  
Espace Tivoli  
3 rue du Moulon - 18 000 BOURGES  
Tél. : 02 48 23 07 40 (standard)  
Fax : 02 48 69 01 21

